



Draguignan, le 29 janvier 2024

**Alberto MORAES DA SILVA
Secrétaire Local UFAP UNSa Justice
MA Draguignan**

A

**Madame la Cheffe d'établissement
de la MA Draguignan**

OBJET : Conditions de travail de l'ELSP de Draguignan

Mme la Directrice,

Le bureau local UFAP UNSa Justice de la MA Draguignan, souhaiterait vous interpeller sur les conditions de travail de l'équipe locale de sécurité pénitentiaire (ELSP).

Nous sommes conscients des défis inhérents à notre profession, mais la situation actuelle au sein de leur espace de travail est devenue particulièrement difficile et impacte significativement leur bien-être et leur efficacité dans l'exercice de leurs fonctions.

Les problématiques auxquelles ils sont confrontés comprennent, entre autres :

1. **Local professionnel inadapté** : L'utilisation d'un garage voiture transformé en local professionnel ne respecte pas les normes minimales requises pour assurer un environnement de travail sécurisé, adéquat, confortable et approprié à l'exercice de leurs fonctions. La surface relative de 20m² n'est pas acceptable pour les 12 agents (10 hommes – 2 femmes) que composent cette équipe.
2. **Vestiaires sans séparation et absence d'intimité** : Les vestiaires actuels ne comportent aucune séparation avec l'espace de travail. Il n'y a pas de cloison entre les femmes et les hommes, ce qui constitue une violation de l'intimité des personnels féminins.
3. **Manque d'installations sanitaires et hygiéniques** : L'absence de lavabo, de sanitaires, de douche et d'accès à l'eau dans le local créer des conditions insalubres et ne respecte pas les normes de base en matière de santé et d'hygiène.

De plus, les agents de l'ELSP sont contraints de se déplacer dans le service voisin pour accéder aux sanitaires, ce qui constitue une gêne quotidienne et une situation inacceptable !

4. **Proximité avec les nuisances olfactives** : La proximité avec les compacteurs à poubelles (quelques mètres) engendre des odeurs nauséabondes quotidiennes, créant un environnement de travail désagréable et insalubre, ce qui nuit à leur bien-être général. Une fois la porte fermée, il n'y a pas d'ouverture annexe pour aérer la pièce.
5. **Absence d'installations de bien-être** : L'absence d'un espace essentiel pour le bien-être au sein de la base (dojo, salle de repos...), affecte le bon équilibre de l'équipe.

Nous comprenons les contraintes budgétaires auxquelles notre établissement peut être confronté, mais nous croyons fermement que ces problématiques peuvent être résolues avec une attention appropriée.

Nous sommes également préoccupés par le fait que l'équipe a dû quitter ses anciens locaux, et nous demandons des explications transparentes sur les raisons obscures de ce changement qui n'était pas forcément indispensable.

Nous vous prions de prendre des mesures afin de remédier à ces conditions de travail intolérables. Le bureau local UFAP UNSa Justice est prêt à collaborer afin de trouver des solutions appropriées et durables.

Le bureau local UFAP UNSa Justice se réserve le droit d'interpeller la haute fonctionnaire à l'égalité Femmes-hommes afin de garantir le respect de leurs droits fondamentaux en tant que personnels de l'Administration Pénitentiaire.

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations et d'agir promptement pour le bien-être de nos collègues afin qu'ils aient des conditions de travail dignes et adaptées.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre action rapide sur ce sujet.

Très cordialement

Alberto MORAES DA SILVA